

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 462

8 décembre 2023

Pages 11305 à 11328

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2023-514 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme parcours Gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques.....	11309
Arrêté n° 2023-515 du 25 novembre 2023 portant nomination du jury du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises.....	11309
Arrêté n° 2023-516 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information....	11310
Arrêté n° 2023-517 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente.....	11311
Arrêté n° 2023-518 du 25 novembre 2023 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation et règlement des conflits.....	11311
Arrêté n° 2023-522 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise.....	11312
Arrêté n° 2023-523 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique.....	11312
Arrêté n° 2023-524 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès et procédures.....	11313
Arrêté n° 2023-525 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public.....	11314
Arrêté n° 2023-656 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1 ^{er} degré parcours Professorat des écoles.....	11315
Arrêté n° 2023-657 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention Tourisme parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques (GUEST). 11315	11315
Arrêté n° 2023-658 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit de l'entreprise.....	11316
Arrêté n° 2023-659 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention marketing vente parcours marketing digital.....	11317
Arrêté n° 2023-660 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information.....	11317

- Arrêté n° 2023-661 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention management et administration des entreprises.....11318
- Arrêté n° 2023-662 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique.....11318
- Arrêté n° 2023-663 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit public parcours collectivités territoriales, environnement et littoral.....11319
- Arrêté n° 2023-664 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit des assurances.....11320
- Arrêté n° 2023-665 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel.....11320
- Arrêté n° 2023-666 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines.....11321
- Arrêté n° 2023-668 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie11321
- Arrêté n° 2023-669 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques.....11322
- Arrêté n° 2023-670 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales.....11322
- Arrêté n° 2023-671 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré.....11323
- Arrêté n° 2023-674 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications.....11324
- Arrêté n° 2023-675 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours).....11325
- Arrêté n° 2023-676 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels

pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours biochimie et parcours génie biotechnologique et management en agro-industries..... 11326

Arrêté n° 2023-677 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours)..... 11326

Arrêtés

Arrêté n° 2023-514 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme parcours Gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 et semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme, parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Eve Lamendour, maîtresse de conférences, présidente
- > Pierre Labardin, professeur des universités
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme, parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Pierre Labardin, professeur des universités, président
- > Eve Lamendour, maîtresse de conférences
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-515 du 25 novembre 2023 portant nomination du jury du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Mathieu Paquerot, maître de conférences, président
- > Christelle Charbonnier, professeuse certifiée

- > Julien Viau, maître de conférences
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3, et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Julien Viau, maître de conférences, président
- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences,

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-516 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 et 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Guillaume Delalieux, professeur des universités, président
- > Jean-François Berthevas, maître de conférences
- > Mouna Zouahri, enseignante vacataire

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Jean-François Berthevas, maître de conférences, président
- > Guillaume Delalieux, professeur des universités
- > Mouna Zouahri, enseignante vacataire

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-517 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente, parcours marketing digital, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Julien Viau, maître de conférences, président
- > Jeanne Lallement, professeuse des universités,
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente, parcours marketing digital, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
- > Jeanne Lallement, professeuse des universités
- > Julien Viau, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-518 du 25 novembre 2023 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation et règlement des conflits**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n°2013-11-25-3-2 du conseil d'administration du 25 novembre 2013 approuvant la création du Diplôme Universitaire « Médiation et règlement des conflits »,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation et règlement des conflits au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Myriam Bacqué, médiatrice et formatrice, Maison de la Communication
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-522 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences
- > Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités,

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > François Goliard, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > François Vendittozzi, vacataire,
- > Marie-Sophie Bondon, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-523 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 et 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit du numérique, parcours tiers de confiance et sécurité numérique, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Mickaël Coustaty, maître de conférences, président
- > Linda Arcelin, professeuse des universités
- > Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNCTC)
- > Margaux Redon, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit du numérique, parcours tiers de confiance et sécurité numérique, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Mickaël Coustaty, maître de conférences, président
- > Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNCTC)
- > Margaux Redon, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-524 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès et procédures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès, procédures, parcours droit processuel, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences, présidente
- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences
- > Emmanuel Savatier, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès, procédures, parcours droit processuel, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités, présidente
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences
- > François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès, procédures, parcours droit processuel, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences, présidente
- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités
- > Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès, procédures, parcours droit processuel, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités, présidente
- > Jean-François Morisset, maître de conférences
- > Anthony Crestini, enseignant chercheur contractuel

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-525 du 25 novembre 2023 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa Kohlhauer, maîtresse de conférences
- > Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences, présidente
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités
- > Alice Mazeaud, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public, au titre de l'année universitaire 2023-2024, est composé comme suit :

- > Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
- > François Goliard, maître de conférences
- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-656 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré parcours Professorat des écoles

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré parcours Professorat des écoles, au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé
- > Anne Florence Blondeau, professeuse agrégée
- > Eleonore Bossenec, professeuse des écoles
- > Natacha Ferlac, professeuse des écoles

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-657 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention Tourisme parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques (GUEST)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention Tourisme parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques (GUEST) au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Pierre Labardin, professeur des universités, Président
- > Eve Lamendour, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-658 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit de l'entreprise

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit de l'entreprise au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > Marie-Sophie Bondon, maîtresse de conférences
- > Dorothee Simonneau, maîtresse de conférences
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-659 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention marketing vente parcours marketing digital

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention marketing vente parcours marketing digital au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Jeanne Lallement, professeuse des universités, présidente
- > Florence Euzeby, maîtresse de conférences
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-660 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Jean-François Berthevas, maître de conférences, président
- > Guillaume Delalieux, professeur des universités
- > Mouna Zouahri, enseignante vacataire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-661 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention management et administration des entreprises

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention management et administration des entreprises au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Julien Viau, maître de conférences, président
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences
- > Christelle Charbonnier, professeuse certifiée
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-662 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Mickaël Coustaty, maître de conférences, président
- > Alain Bobant, huissier de justice , président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)
- > Margaux Redon, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-663 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit public parcours collectivités territoriales, environnement et littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit public parcours collectivités territoriales, environnement et littoral au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
- > Magalie Flores-Lonjou, maîtresse de conférences
- > Stéphane Manson, professeur des universités

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-664 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit des assurances

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention droit des assurances au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences, présidente
- > Agnès Pimbert, professeuse des universités
- > Vincent Beaulieu, responsable pédagogique parcours Assurances

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-665 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Droit, Économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-666 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Mickael Augeron, maître de conférences, président,
- > Xavier Rautureau, ingénieur d'études
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-668 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-669 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- Diego Jarak, maître de conférences, président
- Jeanne Soccorsi (professionnelle)
- Solenne Gros de Beler, Chargée de l'action culturelle et de la communication du service culture
- Clément MAUDUIT, Responsable médias EU Connexus et MédiaLAB

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-670 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales - Amériques au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Danièle André, maîtresse de conférences, présidente
- > Sebastian Urioste, maître de conférences
- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues cultures affaires internationales - Asie Pacifique au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Martine RAIBAUD, maîtresse de conférences, présidente
- > BAI Zhimin, maîtresse de conférences
- > Pierre-Henry De Bruyn, maître de conférences
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Chandra Grangé, Maîtresse de Conférences
- > Michel GRENIE, maître de conférences
- > Sora HONG, maîtresse de conférences
- > HU Xinyu, PRCE
- > Stéphanie PELTIER, Maîtresse de conférences
- > David WATERMAN, professeur des universités
- > Dwi WINARSIH, Maîtresse de Conférences contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-671 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré, parcours Sciences de la vie et de la Terre au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission

pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Mickael Airaud, professeur agrégé, président
- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée
- > Anne Supervie, professeuse agrégée

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré, parcours Mathématiques au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > François Geoffriau, maître de conférences, président
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-géographie, au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Sébastien Morillon, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-674 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Michel Berthier, professeur des universités, président
- > Catherine Choquet, professeuse des universités
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Souleymaane Kadri Harouna, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-675 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours) au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnels est composée comme suit :

- > Frédéric Bertrand, maître de conférences, président,
- > Karell Bertet, maîtresse de conférences
- > Vincent Courboulay, maître de conférences
- > Patrick Franco, maître de conférences
- > Carl Frelicot, professeur des universités
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Jacques Morcos, maître de conférences
- > Damien Mondou, maître de conférences
- > Renaud Peteri, maître de conférences
- > Nicolas Sidere, maître de conférences
- > Armelle Prigent, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-676 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours biochimie et parcours génie biotechnologique et management en agro-industries

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours biochimie et parcours génie biotechnologique et management en agro-industries au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-677 du 23 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours) au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Marie Duquesne, professeuse des universités, présidente
- > Ameer El Amine Hamami, maître de conférences
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences
- > Patrice Blondeau, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

